

PROGRAMME

FORMATION THÉORIQUE

(deux soirées, à partir de 20h30)

- Législation.
- Connaissance des différents types de pièges.
- Présentation du carnet de piégeage et son utilisation.
- Connaissance et biologie des espèces, examen des connaissances.

FORMATION PRATIQUE

(un samedi de 9h à 13h)

 Manipulation des pièges avec observation des différentes installations tout au long d'un parcours de piégeage (prévoir une tenue de terrain).



Il faut être présent aux trois dates pour obtenir l'agrément.





PIÉGEUR AGRÉÉ



PUBLIC

Tout public. Il faut être âgé de 15 ans minimum pour suivre la formation, avec l'autorisation du représentant légal (document à compléter disponible sur demande auprès de la FDC). L'agrément ne sera délivré qu'à partir de 16 ans.



LIEU

Au siège de la FDC 81 à Albi.



NOMBRE DE PLACES

60 personnes par session



COÛT

Gratuit



INTERVENANTS

FDC81 et Association des piégeurs agréés du Tarn



DATE

Réparties sur deux soirées en salle et une journée sur le terrain

- Lundi 18 novembre 2024 (Législation)
- Jeudi 21 novembre 2024 (Biologie, Examen des connaissances)
- Samedi 23 novembre 2024 (Pratique)

FORMULAIRE D'INSCRIPTION



PIÉGEUR AGRÉÉ

LE CANDIDAT

Societe de chasse :
Nom :Prénom :
Adresse:
CP : Ville :
Date et lieu de naissance :
Tél : Port :
Mail :
Pour les mineurs, une autorisation parentale est obligatoire pour suivre la formation. Demandez le document auprès de la FDC81.
Je désire m'inscrire à la formation "Piégeur Agréé"
Fait à
Le
Signature du candidat : Signature du président de la société :